

# Département de la Loire

## Commune d'ECOICHE

### PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 SEPTEMBRE 2023

Etaient présents : Jean-Charles Butaud, Jean-Michel Plassard, Claude Gibaud, Clémence Charliot, Philippe Dussel, Alexis Auclair, Michel Collonge, Loïc Lacôte, Yves Stella, Stéphane Vallet, Nathalie Viallon, Brigitte Pironin, Marie Breda.

Absents excusés : Tina Hormann, (pouvoir donné à Clémence Charliot), Séverine Polloce.

Secrétaire de séance : Clémence Charliot

✚ Approuve le compte-rendu de la séance du 09 juin 2023,

✚ **Prend connaissance des rapports des diverses commissions :**

#### BUDGET / FINANCES

- Monsieur le Maire informe le Conseil que la Communauté de Communes touchera le FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) à hauteur de 624 000 €. La communauté de Communes percevra 220 000 €. Le reste de la somme sera partagée entre les 25 communes du canton. Ecoche percevra donc 10 723 €. Si la Communauté de Communes n'est plus éligible les prochaines années, l'Etat s'engage à verser 75% de la somme en 2024, 50% en 2025 et 25% en 2026.
- Monsieur le Maire informe le Conseil que le Conseil Départemental nous a attribué 33 858 € dans le cadre des droits de mutation (vente des maisons dans le Département).
- Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le prêt de 350 000 € concernant le bâtiment Abbé Larue a été débloqué début juillet. La 1<sup>ère</sup> échéance sera versée en octobre. Le montants des échéances trimestrielles sera de 5 189 €.
- Suite à la demande de la trésorerie, Monsieur le Maire présente au Conseil l'état des restes à recouvrer du budget eau et du budget assainissement. Est proposé au Conseil admettre en non-valeur trois factures :
  - Ouverture d'abonnement Eau 2019 30.00 €
  - Consommation Eau et assainissement 2021 43.76 €
  - Ouverture abonnement et consommation Eau 2020-2021 129.73 €

Le Conseil accepte à l'unanimité.

- Suite à la réforme de la taxe d'habitation, la commune d'Ecoche doit reverser 1 417 € à l'Etat, ce qui correspond à la différence entre, d'une part le montant du dégrèvement TH au titre de 2020 qui aurait résulté en 2020 de la prise en compte du taux communal de TH appliqué en 2017 sur le territoire de la commune et d'autre part le montant de ce même dégrèvement résultant du taux communal appliqué en 2019. Monsieur le Maire informe le Conseil que des virements de crédits été effectués (dans le cadre de la fongibilité des crédits M57) sur le budget communal comme suit :

article 624	transport collectif	- 1417 €
article 739118	restitutions contribution	+ 1417 €.

Il apparaît également sur les budgets Bourg-Forest et Juin-Forest un déséquilibre entre les chapitres 023 et 021 (virement entre section de fonctionnement et d'investissement)

Les écritures suivantes ont été passées :

- Budget Bourg-Forest	Chapitre 023	Virement investissement	+ 0.68 €
	Article 6588	Charges exceptionnelles	- 0.68 €
- Budget Juin Forest	Chapitre 023	Virement investissement	+ 0.20 €
	Article 6588	Charges exceptionnelles	- 0.20 €

## ➤ ECOLE COMMUNALE

Monsieur le Maire informe le Conseil que le traiteur NewRest augmente les tarifs des repas de la cantine. Il est proposé au Conseil de réviser le prix facturé aux parents. A l'unanimité, le Conseil accepte la modification du tarif à 4.30 €.

## ECONOMIE – TRAVAUX

- Est informé que les contrats d'entretiens des systèmes de chauffage ont été revus avec la société Lépine.
- Monsieur le Maire rappelle au Conseil les subventions obtenues dans le cadre du projet de rénovation du bâtiment Abbé Larue :

- Conseil Départemental	90 260 €
- Conseil Régional	95 231 €
- SIEL	20 000 €
- Fonds Vert	186 716 €
- Participation des sections Bois	64 750 €

Une réunion est organisée avec Mme Brochier, décideur aux élus locaux, afin de connaître les modalités d'assujettissement à la TVA pour la partie commerce du bâtiment.

- Est présenté au Conseil une étude sur la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux. Le Conseil propose une rencontre avec la personne du SIEL en charge de l'étude.

## EAU - ASSAINISSEMENT

- Est informé des subventions obtenues dans le cadre du projet de diagnostic schéma directeur d'assainissement : Conseil départemental : 9 810 €, Agence de l'Eau : 14 400 € pour un devis s'élevant à 34 020 € TTC. Soit un financement à hauteur de 80%.
- Rappelle au Conseil que la Communauté de Communes va passer une commande groupée pour le diagnostic schéma directeur d'eau.
- Est présenté au Conseil le rapport du Spanc et Boues 2022.

## VOIRIE

- Est informé que les travaux « Montée de l'Ecole » sont presque terminés. Il reste le traçage du trottoir, la zone 30... . Le Conseil remercie vivement les entreprises intervenues pour le respect des délais.

## ECOLE

- La rentrée scolaire s'est bien passée. L'effectif est de 40 élèves : 23 dans la classe de Laurence Chapon et 17 dans celle de Mme Bonnet (nouvelle directrice).
- Les travaux réalisés : le goudronnage dans la descente vers l'entrée a été réalisé, un robinet extérieur a été installé.
- Une ATSEM vient d'être embauchée pour un an renouvelable en remplacement de Cécile Fouilland en congé parental.
- Un devis a été demandé pour le projet de réfection de la cour. Le Conseil accepte d'étudier les subventions pouvant être obtenues.

## SIEL

- L'antenne connectée a été installée à la salle des sports. Elle devrait être mise en service courant Octobre. Cela permettra notamment de régler l'éclairage public et de contrôler les consommations engendrées.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES

- Est informé que la communauté de communes a investi dans des kits d'économie d'eau. Ces derniers seront distribués aux foyers du canton.
- Est informé de la subvention spectacle versée au comité des fêtes d'Ecoche pour un montant de 800 €. La compagnie Ad Hoc sera en représentation à Ecoche le 18 Novembre 2023.

## AFFAIRES DIVERSES

- Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le recensement de la commune s'effectuera entre le 18 janvier 2024 et 17 février 2024. Deux agents recenseurs sont nommés : Monsieur Michel DANIERE et Monsieur Michel RICHARD. A l'unanimité, le Conseil accepte la rémunération de 900 € net + 100 € pour les frais de déplacements.
- Est informé d'une demande de location de la salle du haut de la mairie. Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs comme suit : 20 € / mois ou 200 €/ année scolaire. A cela s'ajoute les frais de chauffage de 80€. Est proposé au Conseil de fixer des tarifs de location de la salle des sports aux professionnels : 30 €/mois pour ½ journée d'occupation ou 300 €/ année scolaire. Il faudra ajouter les frais de jetons de chauffage. Le conseil à l'unanimité accepte.
- Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un référent déontologue doit être désigné. La communauté de commune se propose d'en désigner un commun. Chaque commune payera 80 € de prestation en cas d'utilisation. Le conseil à l'unanimité accepte.
- Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un référent Ambroisie doit être désigné : Mme Brigitte Pironin se propose. Le conseil à l'unanimité accepte.
- Monsieur le Maire informe que la croix de la Mission est en mauvais état. Il est décidé de demander un devis.
- La fête des classes en 3 se déroulera le 23 septembre. Messe à 10h00
- La date du prochain conseil est fixée au mardi 28 novembre.

Séance levée à 22h00

### **LISTES DES DELIBERATIONS**

Nombre de conseillers : - en exercice : 15 - présents : 13 - votants : 14		
2023D-56	Admission en non-valeurs	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>
2023D-57	Tarif cantine	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>
2023D-58	Désignation des agents recenseurs	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>
2023D-59	Tarifs location salle des sports aux professionnels	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>
2023D-60	Tarifs location salle haut de la mairie aux professionnels	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>
2023D-61	Désignation référent Déontologue	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>
2023D-62	Désignation référent Ambroisie	<b>ACCEPTE A L'UNANIMITE</b>